



BILAN GARDERIE 2025

POLICE DE LA PÊCHE

Pour s'assurer de l'efficacité de la réglementation, il est nécessaire d'en assurer le contrôle et la surveillance.

Les Gardes-Pêche veillent quotidiennement au respect de la réglementation pêche, participent à la lutte contre les pollutions et à la protection des milieux.

Devenez Garde-Pêche !

Contact : afasquel@peche02.fr



SOMMAIRE

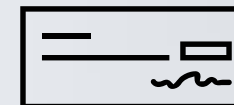
- Chiffres clés 2025
- Répartition des procédures sur l'année 2025
- Les contrôles inter-service
- Les formations réalisées
- Perspectives 2026



6432 contrôles réalisés



Réseau de 54 GPP & 11 agents de développement
(dont 16 ayant réalisé au moins 1 procédure)



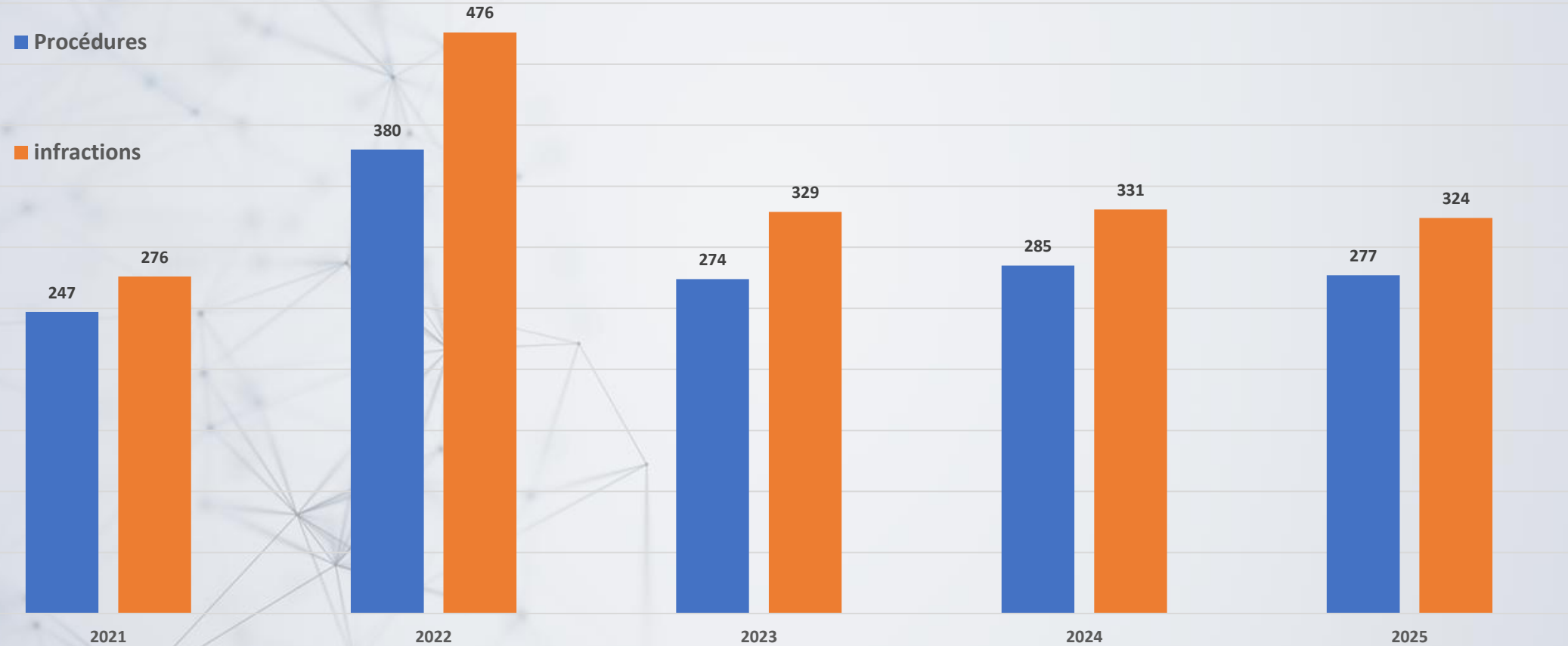
277 procédures sur 30 AAPPMA
324 infractions relevées (1 infraction comptabilisée pour le défaut de carte de pêche)



73 procédures ont donné lieu à la saisie des instruments de pêche

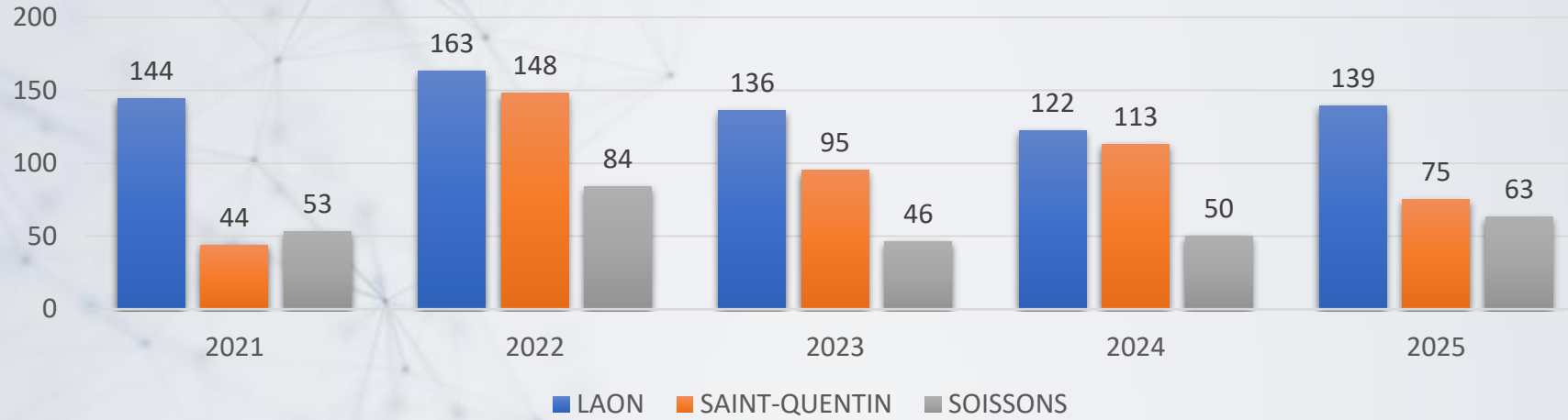
CHIFFRES CLÉS 2025

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURE / INFRACTION DANS LE TEMPS

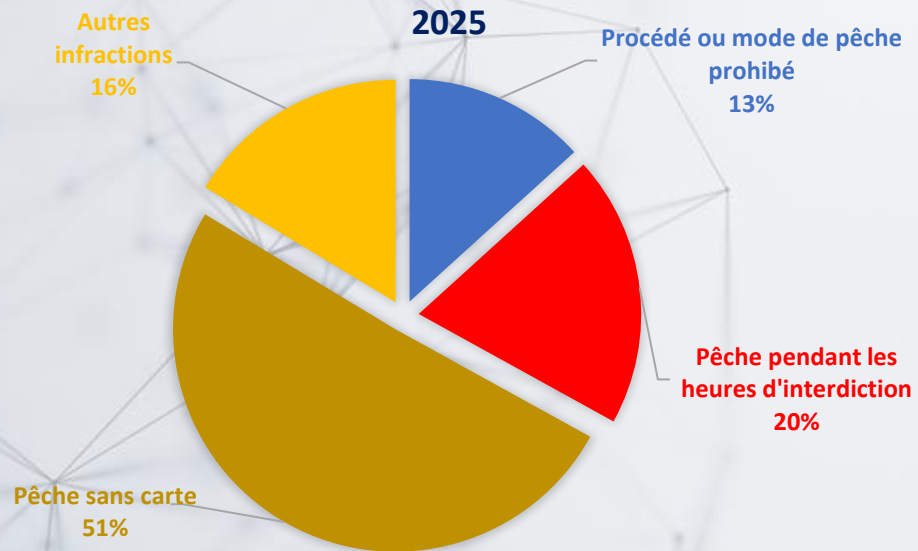


NB : Pour une simplification de la présentation des résultats dans ce document, le défaut de carte de pêche est comptabilisé comme une seule infraction.

RÉPARTITION DES PROCÉDURES / TRIBUNAL JUDICIAIRE

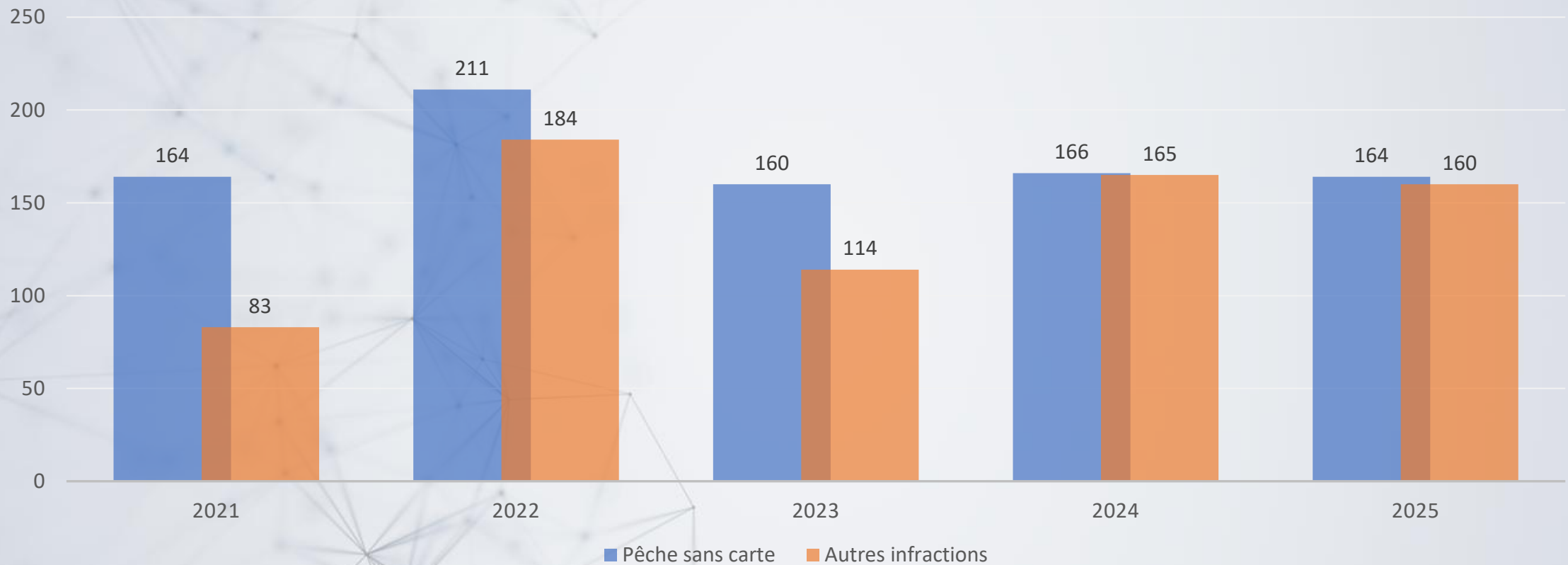


RÉPARTITION DES INFRACTIONS



Autres infractions : pêche en réserve; pêche avec plusieurs lignes dans les 50 aval d'une écluse ; pêche avec un nombre de lignes supérieur au nombre autorisé, etc...

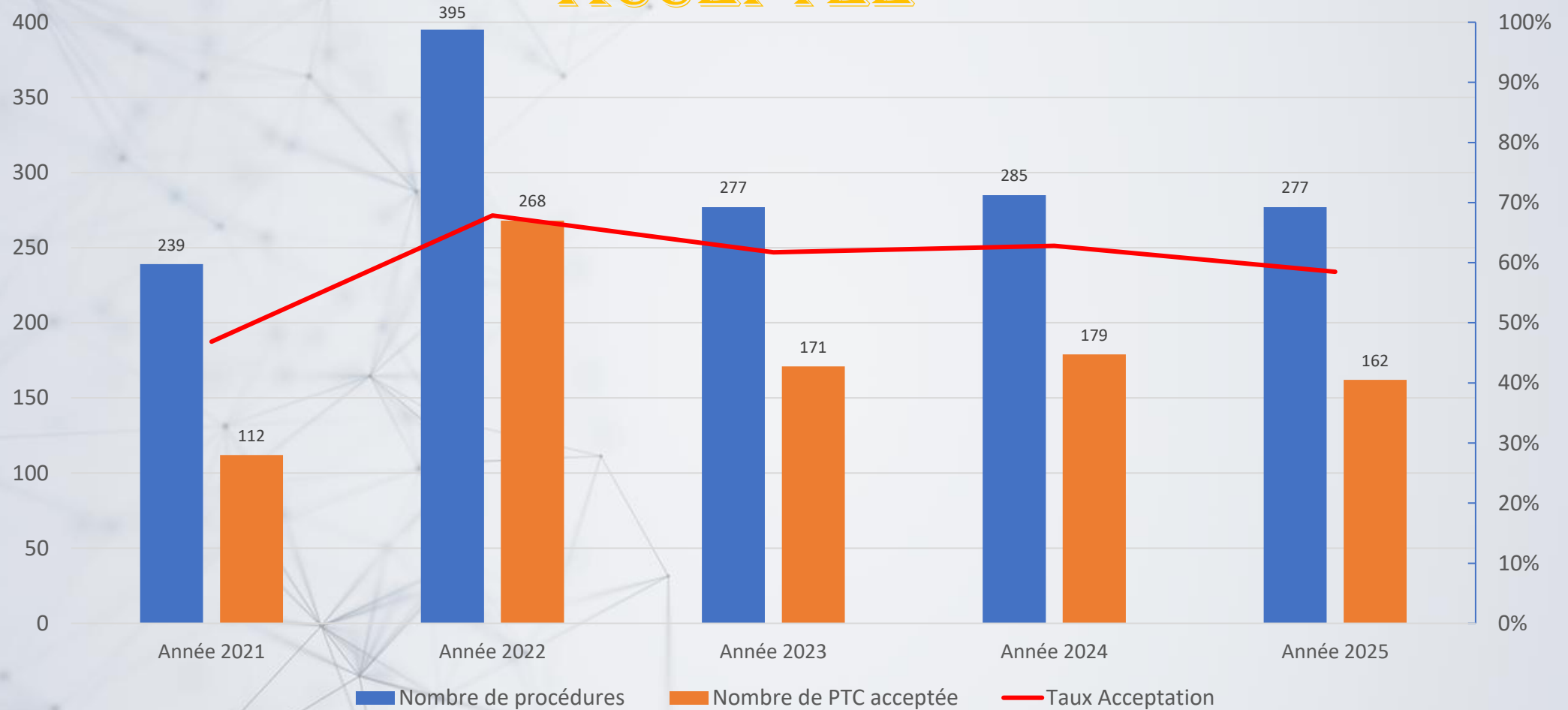
LE DÉFAUT DE CARTE DE PÊCHE



Comme chaque année, il s'agit de l'infraction la plus constatée par les gardes-pêche au bord de l'eau.

Cette année, nous dénombrons 164 défauts de carte de pêche.

PROPOSITION DE TRANSACTION CIVILE ACCEPTÉE

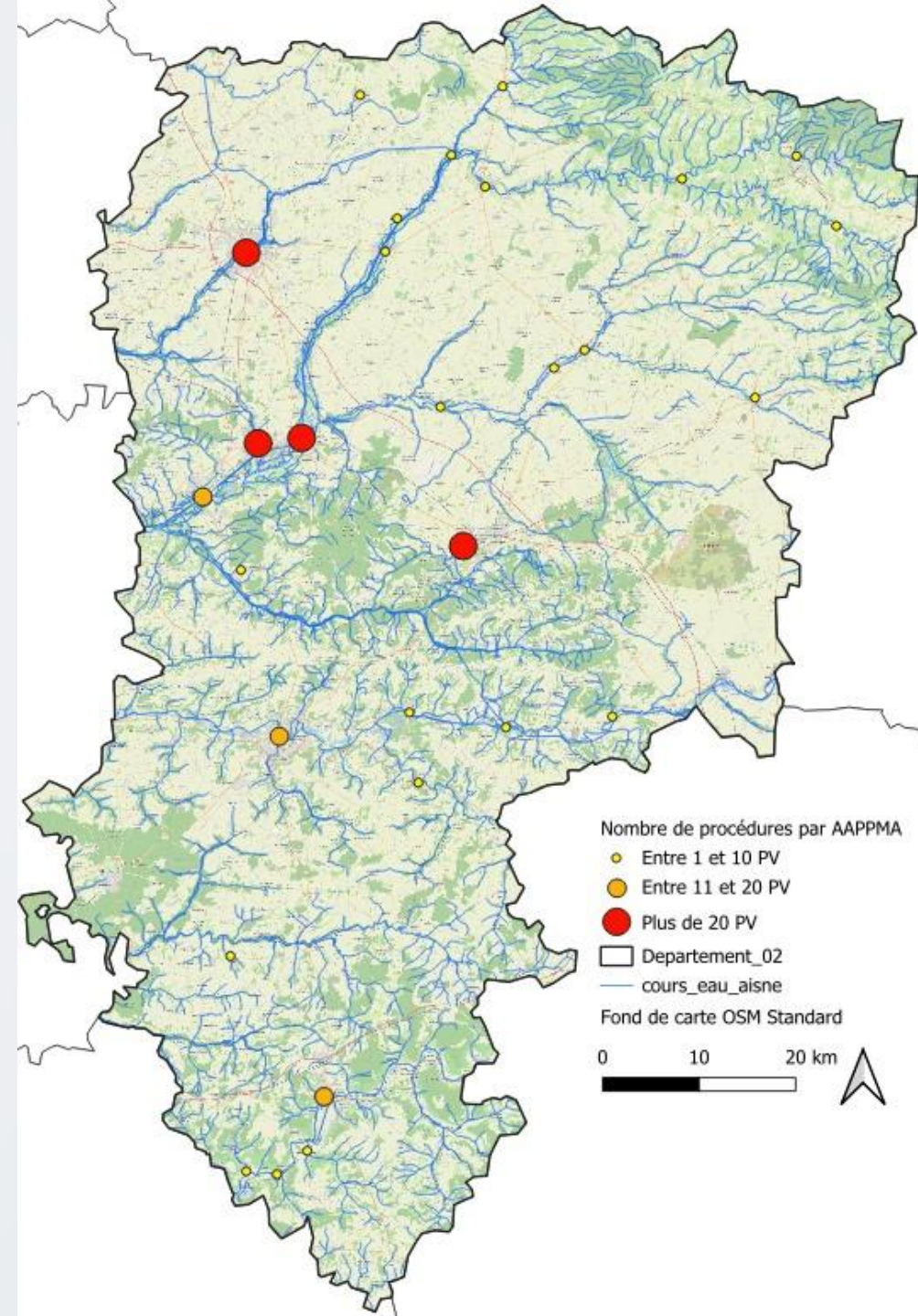


PÊCHE PENDANT LES HEURES D'INTERDICTION

- 64 procédures concernent la pêche pendant les heures d'interdiction communément appelée pêche de nuit. Celles-ci concernent surtout des pêcheurs au posé (pêche au vers, vifs, etc...) et des pêcheurs à la carpe pêchant sur des secteurs non autorisés la nuit.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INFRACTIONS RELEVÉES



FORMATION MODULE 3 « POLICE DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE »



Cette année, **8 aspirants garde-pêche** ont participé aux formations module 3 dispensées par la FAPPMA (Police de la pêche en eau douce) au cours de l'année.

En 2026, la Fédération réitérera ces journées de formation. Contactez le référent garderie pour plus d'infos (afasquel@peche02.fr)

FORMATION MODULE 1 « NOTIONS JURIDIQUES DE BASE»

PROGRAMME

La fédération dispense désormais la formation module 1 (Notions juridiques de base).

8 aspirants garde-pêche ont participé à cette formation au cours de l'année.

En 2026, la Fédération réitérera cette journée de formation.
Contactez le référent garderie pour plus d'infos (afasquel@peche02.fr)

- 1 Les bases générales du droit pénal français
- 2 La police judiciaire et ses agents
- 3 L'infraction pénale
- 4 La procédure pénale et la rédaction des PV
- 5 Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- 6 Les suites judiciaires

FORMATION CONTINUE DES GARDES-PÊCHE

Le 20 décembre 2025, était organisée une formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département. **36 GPP du département étaient présents lors de cette formation.**

Cette action, planifiée dans le schéma départemental de développement du loisir pêche, a permis de nombreux échanges autour de la réglementation liée à l'activité pêche et de l'action des gardes-pêche particuliers. Après une présentation théorique, des ateliers pratiques ont permis des échanges intéressants entre les participants.



PERSPECTIVES 2026

- Accentuer les tournées de contrôles avec les différents services (OFB, gendarmerie...)
- Former et assermenter de nouveaux gardes-pêche.
- Maintenir l'effort de garderie sur l'ensemble du département 1^{ère} et 2 catégories piscicoles.
- Maintenir la formation et l'accompagnement continu du réseau des gardes-pêche particuliers.

